



**BERNARD
DELCROS**
PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS
DE MURAT - CANTAL

Comment le Pays de Murat est-il devenu pionnier du télétravail ? Afin d'agir pour le désenclavement numérique, nous avons décidé d'équiper la Maison des Services de Murat en outils numériques. Devant le succès rencontré, nous nous sommes rendus compte que le télétravail allait se développer et qu'il représentait une chance pour notre territoire. C'est ainsi qu'est né le premier téléc centre de Murat en 2007. Huit ans plus tard, le bilan est très positif, le Pays de Murat a accueilli de nombreux entrepreneurs et les retombées économiques sont très positives en terme de dynamisme local.

Y-a-t-il un profil-type du télétravailleur ? Nous accueillons des traducteurs, des créateurs de site web ou encore des professionnels qui évoluent dans le consulting ou le e-commerce. Il faut distinguer le télétravail du coworking. Le télétravailleur est passé par la case entreprise, puis a évolué vers un statut d'indépendant ou vers une reconversion, au contraire du coworker, plus jeune, qui a effectué quelques stages, mais qui désire créer son activité ou proposer ses services directement aux entreprises.

En quoi consiste le partenariat entre le Pays de Murat et l'Agence des Territoires ? C'est un partenariat fort avec l'Agence qui se concrétise par la création du Pack Accueil Télétravail : un dispositif sur-mesure, avec des sessions de formation et un appui financier pour les porteurs de projet désirant créer leur activité et s'installer sur le territoire. ♦

www.paysdemurat.fr